



TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 juin 2020

Trésorier : Michel BLANCHARD - Trésorier Adjoint : Franck BALLANDRAS

➡ CAISSE DE PEREQUATION

Pour les clubs qui ont versé des acomptes pour la caisse de péréquation, les montants ci-dessous vont être crédités sur leur compte Club dès aujourd'hui.

- SENIORS D1 : 182,91 € par club
- SENIORS D2 : 79,04 € par club
- SENIORS D3 : 121,56 € par club
- U20 D1 : 188,92 € par club
- U17 D1 : 122,08 € par club

➡ RELEVES DE COMPTE N°3 SAISON 2019/2020

Comme indiqué dans le PV du 14/05/20, les prélèvements concernant les règlements du relevé 3 ont été effectués en date du 10/06/20. Les chèques reçus ont été également remis en banque.

➡ AVIS AUX CLUBS - MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOLIDARITE

Le 4 juin 2020, le Comité Exécutif de la FFF a acté la **mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel** pour soutenir la reprise d'activités des clubs amateurs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du **démarage de la saison 2020-2021**. Seuls les clubs affiliés et actifs à la FFF en 2019/2020 et 2020/2021 pourront en être bénéficiaires. Les nouveaux clubs émanant d'une fusion qui démarrent leur activité en 2020/2021 peuvent prétendre au fonds dans la mesure où les clubs qui ont participé à la fusion étaient en activité au cours de la saison 2019/2020.

Ce fonds de solidarité, **alimenté par la FFF, les Ligues et les Districts**, s'élèvera à un total d'aides supplémentaires aux clubs de **30 millions d'euros**. Il sera destiné aux 14 000 clubs amateurs de l'ensemble du territoire et viendra conforter le budget initial 2019/2020 déjà alloué de 86 millions d'euros que la FFF a maintenu en intégralité en dépit de l'arrêt de l'ensemble des activités et compétitions depuis le 13 mars dernier. Malgré l'impact de la crise du Covid-19 sur leurs recettes, la FFF, les Ligues et les Districts accroissent leur engagement historique en faveur du développement du football amateur dont le rôle éducatif et social est essentiel. L'ensemble de ces efforts auxquels il convient d'ajouter le renforcement de la solidarité financière du football professionnel vont permettre de **dépasser la barre historique des 100 millions d'euros d'aides allouées au football amateur pour la saison 2020/2021**.

Les principales aides du fonds de solidarité pour les clubs amateurs sont :

Chaque club pourra percevoir **10 euros par licencié inscrit au 30/06/2020**. Cette aide financée par la FFF, les Ligues et les Districts devrait être créditée à raison de **5 euros sur le compte « Ligue » et de 5 euros sur le compte « District »** des clubs concernés en début de saison 2020/2021, entre juillet et septembre 2020. **Les clubs pourront s'inscrire dès maintenant par le biais d'un questionnaire en ligne sur Footclubs** afin de bénéficier de ce fonds. La date limite prévue est le 30/09/2020, mais le plus vite sera le mieux !

ATTENTION : Si vous souhaitez bénéficier de cette aide exceptionnelle, **bien sélectionner la case « OUI » à la question « Votre club souhaite-t-il solliciter l'aide du Fonds de solidarité national mis en place par la FFF, les Ligues et les Districts ? »**. Après cette première validation du formulaire, la réponse ne sera plus modifiable. **Cette réponse est donc ferme et définitive**. En cas d'erreur, il conviendra d'agir auprès de la Ligue (ou du District) qui se chargera de relayer la demande auprès de la FFF.

Une dotation en ballons pour un total de 3 millions d'euros pour les clubs les plus fragiles (moins de 100 licenciés).

Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation à hauteur de 1,25 million d'euros.

D'autres aides compléteront cet accompagnement pour les clubs nationaux et D1 Futsal ainsi que les clubs de football féminin (D1 Arkema, D2 et Coupe de France).